

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2026

---

**PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES**  
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 808

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 2 BIS A**

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« physique »,

insérer les mots :

« du bénéficiaire ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 7, substituer aux mots :

« l’identité et l’existence du bénéficiaire »,

les mots :

« son identité et son existence ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.